MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CABINET
SECRETARIAT GENERAL
DU MINISTERE
DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPOR
www.finances.bj

Cotonou, le 21 DEC 2016

N/Réf: 4134/MEF/DC/SGM/DGI

AVIS

aux contribuables relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME)

OBJET : Suspension de la production de pièces justificatives des déductions de TVA

Pour compter du 02 janvier 2017, les pièces justificatives des déductions de TVA, qui accompagnaient naguère les déclarations en la matière, ne seront plus exigées.

Messieurs le Directeur des CIME et les Chefs des Services d'Assiette de des CIME sont invités à appuyer cet avis.

Le Directeur Général des Impôts,

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS – MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – LE DIRECTEUR GENERAL

Nicolas YENOUSSI